

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2018**

**OJ N°24 - AMENAGEMENT ET HABITAT.  
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.  
COMMUNE D'AHETZE- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME.**

Date de la convocation : 21 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°24), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°23), BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°23), BERTHET André, BETBEDER Lucien représenté par MENDIBURU Paul, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCOQ Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise (jusqu'à l'OJ N°23), BURRE-CASSOU Marie-Pierre représentée par LARROUSSET Albert, BUSSIRON Jean-Yves (jusqu'à l'OJ N°24), BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°26), CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°25), CARRICABURU Jean, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne (jusqu'à l'OJ N°19), CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François (jusqu'à l'OJ N°24), DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°9), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), DELGUE Lucien, DESTIZON Patrick, DONAPETRY Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°23), DOYHENART Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°26), DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker (jusqu'à l'OJ N°19), ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETÇHART Jean-Louis, ETCHÉBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean (jusqu'à l'OJ N°19), ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GASTAMBIDE Arño représenté par GARY Isabelle, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°23), HACALA Germaine, HARISPE Bertrand (jusqu'à l'OJ N°19), HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°23), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°23), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°17), INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°19),

1



IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°17), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°24), JOUGLEUX Bernadette, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°17), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°19), LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°12), LAFITTE Pascal (jusqu'à l'OJ N°23), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°23), LAMERENS Jean-Michel, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert (jusqu'à l'OJ N°17), LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°10), LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°19), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°19), MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°19), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°24), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°19), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°23), PEILLEN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°24), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°25), POULOU Guy, POYDESSUS Philippe (jusqu'à l'OJ N°17), PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°17), SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°25), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°12), THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°17), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°26), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALDACOURROU Michel, ARCOUET Serge, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BERCAÏTS Christian, BERRA Jean-Michel, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BLEUZE Anthony, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, DUBOIS Alain, ELGOYHEN Monique, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESPIAUBE Marie-José, ETCHETO Henri, EXILARD Pascale, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, LACOSTE Xavier, LAPEYRADE Roger, LARRABURU Antton, LARRODE Jean-Pascal, LESPADE Daniel, LEURGORRY Charles, MILLET-BARBÉ Christian, MIRANDE Jean-Pierre, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PICARD-FELICES Marie, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SOREAU Eric démissionnaire, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur.

#### PROCURATIONS :

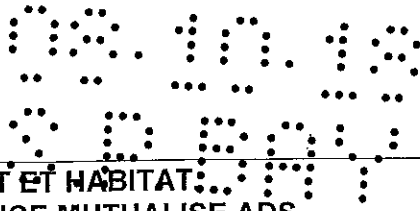
ARCOUET Serge à MARTIN-DOLHAGARAY Christine, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), BEGUERIE Adrien à BARANTHOL Jean-Marc, BERLAN Simone à BERGE Mathieu (à compter de l'OJ N°24), BIDEGAIN Gérard à ANGLADE Jean-François, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°26), CASTAIGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°20), DARRASSE Nicole à VEUNAC Jacques (à compter de l'OJ N°10), DE LARA Manuel à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, DEQUEKER Valérie à BERTHET André, DONAPETRY Jean-Michel à ETCHEVERRY Michel (à compter de l'OJ N°24), DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°26), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°26), ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°20), EXILARD Pascale à HEUGUEROT Daniel, GOYHENEIX Joseph à IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°17), HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°25), HIRIART Michel à ELISSALDE Philippe (à compter de l'OJ N°24), INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRIART Jean-Pierre à ETCHEBERRY Jean-Jacques (à compter de l'OJ N°20), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°24), IRASTORZA Didier à JOUGLEUX Bernadette, IRUMÉ Jacques à ELGUE Martin, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°18), ITHURRIA Nicole à HACALA Germaine (à compter de l'OJ N°25), JOCOU Pascal à BEHOTEGUY Maider, KEHRIG-COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°18), LACASSAGNE Alain à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°20), LAFITE Guy à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°13), LARRODE

09.10.19

Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LATAILLADE Robert à LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°18), LEIZAGOYEN Sylvie à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°11), LESPAGE Daniel à FONTAINE Arnaud, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°20), NEGUELOUART Pascal à POYDESSUS Philippe (jusqu'à l'OJ N°17), NEYS Philippe à Sylvie DURRUTY, OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°20), OLIVE Claude à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°18), ONDARS Yves à DELGUE Lucien, SANPONS Maryse à BERARD Marc (à compter de l'OJ N°18), SECALOT Michel à ETCHEMAITE Pierre, SOROSTE Michel à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°13), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, UGALDE Yves à LAUQUE Christine, UHART Michel à ITHURRALDE Eric (à compter de l'OJ N°18), URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°17).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique



**OJ N°24 - AMENAGEMENT ET HABITAT :  
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.  
COMMUNE D'AHETZE- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La commune d'Ahetze a engagé, par délibération en date du 21 janvier 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et a fixé les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'est tenu le 30 mars 2016 au sein du Conseil municipal d'Ahetze. Par délibération du 23 septembre 2017, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et procédé à l'arrêt du projet de PLU. Mais l'Etat, dans le cadre de son avis, a recommandé de revoir le projet.

Le Conseil communautaire a ainsi procédé le 21 juillet 2018 au retrait de la délibération initiale d'arrêt du projet de PLU.

Après modification du dossier, il convient désormais de procéder à un nouvel arrêt sur un dossier répondant mieux aux attentes des personnes publiques associées (PPA).

La concertation a repris à compter du 21 juillet 2018. Il convient d'acter qu'elle est aujourd'hui achevée, et d'en tirer le bilan, en application des dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Pour mémoire, les modalités de la concertation définies dans la délibération du 21 janvier 2015 étaient les suivantes :

- information au travers du bulletin municipal ou sur le site de la commune, durant toute la durée de la révision, indiquant les grandes étapes de la réalisation du document et précisant son état d'avancement ;
- ouverture d'un registre en mairie sur lequel toute personne intéressée aura la possibilité de faire connaître ses observations ; mise à disposition du public durant la phase d'études, des documents d'analyse de la situation communale, et du document de présentation des orientations du Projet de Développement et d'Aménagement Durables (PADD) ;
- organisation d'une réunion publique d'information, à l'issue du débat du Conseil Municipal sur les orientations du PADD, présentant les orientations du PADD et une synthèse du diagnostic.

La concertation avec le public s'est déroulée de la manière suivante :

- information du public assurée au travers du bulletin municipal « Ahetzeko Berriak » ou du site internet de la commune, précisant l'état d'avancement des études ;
- la constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public en mairie : le diagnostic territorial, la délibération sur le débat d'orientations du projet d'aménagement

4



et de développement durables (PADD), les diaporamas présentés lors des réunions publiques du 27 avril 2016 et du 31 mai 2017, le projet de zonage en date du 31 mai 2017 ;

- de même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en mairie durant la durée des études (à compter du 15 septembre 2015), ainsi qu'une adresse mail : plu@ahetze.fr ;
- une réunion d'information et d'échange s'est tenue en mairie le 28 octobre 2015 auprès des exploitants agricoles de la commune ;
- une réunion publique a été organisée en mairie le 27 avril 2016 afin de présenter le diagnostic de la commune, les enjeux en découlant et les grandes orientations du PADD ; une seconde réunion publique a eu lieu le 31 mai 2017 présentant les grandes lignes du projet réglementaire ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation à l'étude ; celles-ci ont été annoncées par voie d'affichage, distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et publication par voie de presse. Les diaporamas ont ensuite été mis à disposition sur le site Internet ;
- l'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée ;
- la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2018 décidant de retirer la délibération en date du 23 septembre 2017 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation a été mise en ligne sur le site internet de la commune.

Il apparaît que :

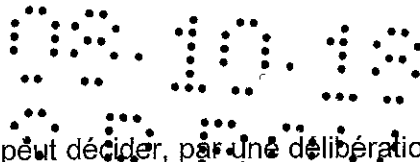
- une observation a été consignée dans le registre ;
- les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et de recevoir les porteurs de projets. Monsieur le Maire et son adjoint à l'urbanisme ont reçu 54 personnes ayant sollicité un entretien à cet effet ;
- 33 courriers et/ou courriers électroniques ont été reçus en mairie et/ou à la CAPB demandant le maintien ou la mise en constructibilité de terrains, la modification de limites de zones ou le déclassement d'espaces boisés classés (EBC).

Ces demandes ou observations ont permis d'amender le projet en ce qui concerne principalement la délimitation de zones urbaines ou à urbaniser. Les ajustements liés aux demandes individuelles ont été intégrés, lorsqu'il était possible d'y répondre au regard des règles en vigueur et qu'ils étaient compatibles avec le projet général de développement de la commune.

La concertation s'est donc déroulée conformément à la délibération initiale et le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU.

Par ailleurs, la partie réglementaire du code de l'urbanisme régissant le règlement du PLU a subi une recodification au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les PLU dont l'élaboration a été lancée avant le 31 décembre 2015 peuvent utiliser, au choix, la version au 31 décembre 2015 ou la version en vigueur actuellement (Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, article 12, VI).





Le Conseil communautaire peut décider, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-14 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ahetze en date du 21 janvier 2015, prescrivant la révision du PLU de la commune et définissant les modalités de concertation ;

Vu le débat sur le PADD au sein du Conseil municipal de la commune d'Ahetze en date du 30 mars 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ahetze en date du 17 février 2017 donnant accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2018 donnant un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU de la commune d'Ahetze ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes ;

Vu la délibération en date du 23 septembre 2017, par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a tiré le bilan de la concertation et a procédé à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze ;

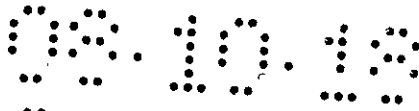
Vu la délibération en date du 21 juillet 2018 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a procédé à l'abrogation de la délibération initiale du 23 septembre 2017 d'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze ;

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du PLU en application des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de clôturer la procédure de concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze, conformément à la délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2015 et d'en arrêter le bilan ;



➤ d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze tel qu'il est annexé à la présente délibération et auquel sont applicables l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté seront soumis, pour avis, aux personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-16, L.153-17, L.151-12, L.151-13 et L.153-17 et R.153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie d'Ahetze durant un mois.

### ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 151 voix  
Contre : 8 voix  
Abstention : 15  
Ne prend pas part au vote : 2  
Non votants : 6

Contre : 004 ALCUGARAT Christian, 006 ALZURI Emmanuel, 007 ANCHORDOQUY Jean-Michel, 010 ARAMENDI Philippe, 080 DUBOIS Alain (007 ANCHORDOQUY Jean-Michel), 091 ELIZALDE Iker (010 ARAMENDI Philippe), 157 ITHURRALDE Eric, 226 UHART Michel (157 ITHURRALDE Eric).

Abstention : 018 BARETS Claude, 025 BERARD Marc, 031 BICAIN Jean-Michel, 046 CAMOU Jean-Michel, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 097 ESMIEU Alain, 098 ESPIAUBE Marie-Jose (078 DOYHENART Jean-Jacques), 106 ETCHEMENDY René, 110 ETCHEVERRY Michel, 119 GALLOIS Françoise, 122 GASTAMBIDE Arno, 140 IDIART Alphonse, 188 MEYZENC Sylvie (097 ESMIEU Alain), 216 SANPONS Maryse (025 BERARD Marc), 233 YBARGARAY Jean-Claude.

Ne prend pas part au vote : 164 LACASSAGNE Alain (057 CASTEL Sophie), 205 PEILLEN Jean-Marc.

Non votants : 085 ECHEVERRIA Andrée, 086 PEYROUTAS Maitena, 087 ELGOYHEN Monique (085 ECHEVERRIA Andrée), 115 FIESCHI Pierre, 144 INCHAUSPE Benat (115 FIESCHI Pierre), 212 PREBENDE Jean-Louis.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Sébastien EVRARD.



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 08 OCT. 2018

Publié le : 08 OCT. 2018

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoiza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baitona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avieriguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baitona Cedex  
05 59 44 72 72